

Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande

Comité Syndical

Séance du 8 octobre 2021 à 14h

DÉLIBÉRATION N° 2021-10-01

Installation des nouveaux délégués syndicaux

Date de convocation : 24 septembre 2021

Délégués titulaires présents :

- Julien DEMAZURE, Conseil Département de la Seine Maritime,
- Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure
- Bertrand PECOT, CC Roumois Seine
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie,
- Frédéric DUCHÉ, CA Seine Normandie Agglomération,
- Philippe MARIE, CC Pont Audemer Val de Risle,
- Pascal BEHAREL, CC Lyons Andelle
- Bernard LEROY, CA Seine Eure

Délégués titulaires excusés :

- Hubert LECARPENTIER, CA Caux Seine Agglomération,
- Florent SAINT MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole
- Jean-François BERNARD, CC du Pays de Honfleur Beuzeville

Pouvoir :

- Florent SAINT-MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole, , pouvoir à Julien DEMAZURE
- Hubert LECARPENTIER, CA Caux Seine Agglomération, , pouvoir à Julien DEMAZURE
- Jean-François BERNARD, CC du Pays de Honfleur Beuzeville, , pouvoir à Philippe MARIE

Membres en exercice : 11 - Nombre de voix total : 100

Quorum : 6

Membres titulaires présents ou représentés par un suppléant : 8

Pouvoirs : 3

Votants : 11

Transmis en Préfecture le :

10 DEC. 2021

Affiché le :

16 DEC. 2021

Exposé des motifs

Monsieur Hugo LANGLOIS - 2ème Vice-Président - rappelle l'article 8-1 des statuts du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande qui stipule que « chaque délégué est désigné pour la durée de son mandat au sein de la collectivité qu'il représente ».

Ainsi, suite aux élections départementales, de nouveaux délégués ont été désignés pour intégrer le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande. Par conséquent, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions des articles L. 57211-1 et suivants, il y a donc lieu de procéder à la recomposition du comité syndical.

Délibération

Le comité syndical du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande du 18 décembre 2019,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande,

Vu la délibération n°0.8 du 16 juillet 2021 du Département de la Seine-Maritime procédant à la désignation de ses représentants,

Vu la délibération n°2021-C07-1-1 du 15 juillet 2021 du Département de l'Eure procédant à la désignation de ses représentants

après en avoir délibéré,

PREND ACTE

de l'installation des délégués titulaires et suppléants suivants, issus des Départements :

Collectivité adhérente	Conseillers titulaires	Conseillers suppléants
Département de la Seine-Maritime	M. Julien DEMAZURE	M. Alain BAZILLE
Département de l'Eure	M. Pascal LEHONGRE	M. Gérard CHERON

Le nouveau comité syndical vient d'être installé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L. 5211-9.

Le 2ème Vice-Président du
Syndicat mixte de gestion
de la Seine Normande

Hugo LANGLOIS

